

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-059

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme CASTEL,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu - Demande de dépôt d'une oeuvre du musée Bonnat-Helleu au musée Basque et de l'histoire de Bayonne.

A la suite du travail partenarial des deux musées autour de l'exposition « Léon Bonnat, peintre il y a cent ans » présentée au Musée basque et de l'histoire de Bayonne du 8

juillet au 31 décembre 2023, l'huile sur toile de très grand format, le Martyre de Saint-André, n'a pas réintégré les locaux du musée Bonnat-Helleu.

En effet, des opérations de transfert d'œuvres devant avoir lieu courant 2023 dans le cadre du programme d'extension-restructuration du musée Bonnat-Helleu, il a été jugé opportun de ne rapatrier ce tableau, difficilement manipulable, qu'à l'issue de la livraison de l'extension. Ainsi, il pourra directement être acheminé par le quai de déchargement prévu à cet usage et intégré aux nouvelles réserves du musée Bonnat-Helleu à la fin de l'année.

L'œuvre concernée par ce projet de convention de dépôt est :

Martyre de Saint-André, Léon Joseph Florentin BONNAT, 1861-1863, huile sur toile encadrée,
339 x 260 x 11 cm, inv. CM 256.
Valeur d'assurance : 120 000 €

Cette œuvre est toujours accrochée au 2e étage de l'Argi-alde du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne depuis la fin de l'exposition « Léon Bonnat, peintre il y a cent ans ». Son transport jusqu'au musée Bonnat-Helleu est intégré dans le marché CULTURE22_06_CHAPO_TRANSPORT_OEUVRES organisant le déménagement des œuvres vers la nouvelle extension.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le dépôt au Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne de l'œuvre de Léon Bonnat le Martyre de Saint-André jusqu'à la livraison des travaux d'extension du musée Bonnat-Helleu ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt correspondante.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

